



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 DU MARCHÉ
DE FOURNITURE DE BOISSONS - LOT N°1 :
BOISSONS NON ALCOOLISÉES, PASSE AVEC
LA SOCIÉTÉ SAS OHANA U EXPRESS
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-129
EN DATE DU 22 MAI 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-103 du 17 février 2023 de signer le marché de fourniture de boissons (lot n°1 : Boissons non alcoolisées) avec la société SAS OHANA U EXPRESS (notifié le 01/03/2023) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet le transfert du marché de la société SAS OHANA U EXPRESS à PACA PARTICIPATIONS, suite à un changement de dénomination sociale du titulaire ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PACA PARTICIPATIONS, sise voie Jacques Prévert – 83460 LES ARCS, représentée par Monsieur Stéphane BENHAMOU, Président, l'acte modificatif n°1 du marché de fourniture de boissons – Lot n°1 : Boissons non alcoolisées.

L'acte modificatif n°1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250522-lmc1H13150H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/05/2025
Date de Publication : 22/05/2025